



Le Patriote

ST-PIERRAIS

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro.

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois.	6 00
	Outre-mer, Un an.	15 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS, en face le Lavois Public.

INSERTIONS:

Annonces, la ligne _____ 0 fr 33
Réclames, — 4 00

ERRATUM.

Dans le numéro 28, du 16 mai dernier de notre Feuille, à la troisième page, deuxième colonne, lignes 28, 29, 30, il faut lire au lieu du texte inséré :

Au nord, par une rue non dénommée; au sud, par Maurice Vigneau; à l'ouest, par veuve Prudent Coste; et à l'est, par la rue Bisson.

ESQUISSES ET PORTRAITS

(Suite).

M. M. CAPERON.

M. M. Caperon s'offre par trois côtés aux regards du public. Il est écrivain, orateur et administrateur. Comme écrivain il est parfait; comme orateur, il est clair et concis; comme administrateur, il n'est guère connu que de ceux qui s'intéressent de très près aux choses de la politique locale. Pourquoi dès lors en parler ?

Buffon a dit: le style, c'est l'homme même, et son opinion est généralement adoptée. Le fond du caractère de M. M. Caperon serait donc un mélange de scepticisme et de bienveillance avec une forte pointe de gauloiserie; mais les circonstances l'en modifient et pour que M. M. Caperon consente à déboutonner sa robe de magistrat et à laisser voir le spirituel et gai compère qu'elle couvre, il faut qu'on lui ait préalablement montré des pattes plus blanches que celles de la blanche hermine.

M. M. Caperon — c'est dans l'ordre — a des ennemis. Son grand tort est de les croire en conspiration perpétuelle contre lui et de s'en exagérer le nombre. Cette illusion pourrait avoir des conséquences fâcheuses, car elle le rend terriblement soupçonneux et méfiant à l'endroit — ce qui n'est pas d'une bonne confraternité littéraire — des gens qui pensent et aussi

de ceux qui, à l'occasion, fournissent de la prose au *Patriote Saint-Pierrais*.

Au physique M. M. Caperon est ce que seraient, j'imagine, Villon et Marot modernisés. Le visage pâle, la bouche, le nez et les arcades sourcilières vigoureusement accusés et les cheveux en désordre sur le front — *non arantur pectine crines* — le Chef du service judiciaire n'a pas la tête que la tradition impose aux « organes de la vindicte sociale ». Il n'en est pas plus banal pour cela. Au contraire. Et s'il voulait oublier le passé, mettre une barrière entre hier et aujourd'hui, sortir de son isolement boudeur et transformer en ville ouverte la citadelle hérissée de canons dans laquelle il se renferme, M. M. Caperon avec son esprit large et son savoir étendu, deviendrait vite une des personnalités les plus sympathiques et les plus utiles de notre petit pays.

M. TH. CLÉMENT.

Voici un véritable Saint-Pierrais. Impétueux et vif, mais généreux; impatient de toute espèce de joug, mais intelligent; flétrisseur impitoyable des compromissions, mais droit; écrivain lu, orateur écouté, M. Th. Clément est un des hommes les plus remarquables de la colonie.

Il adore le peuple dont il est un enfant et le peuple le lui rend bien. Son nom est un mot d'ordre. Il signifie : Honnêteté et indépendance.

M. Th. Clément est l'ennemi juré des aigrefins qui se jettent dans la mêlée politique pour assurer des places à leurs neveux. Il ne craint pas de les flageller par la plume et par la parole. Il appelle un chat un chat.

De stature moyenne, solide sur ses jambes, la tête anguleuse, le regard tranchant comme de l'acier, M. Th. Clément est taillé pour la lutte. Il suit sa pente quand il bataille. Il ne faudrait pas en conclure qu'il a pour maxime: hors de l'opposition pas de salut. Loin de là. Il saura fonder et organiser et ne bannira de sa République que les plats valets et les filous.

Avec un tempérament pareil, il a sou-

levé contre lui, vous n'en doutez pas, des haines féroces et des rancunes implacables. Qu'importe ! Il marche son chemin sans les voir tant il les dédaigne et tant elles se dissimulent à son approche, perdues d'ailleurs qu'elles sont au milieu de nombreuses et d'inaltérables amitiés.

M. J. LABROUSSE.

Chef du Service Administratif et Commissaire de l'Inscription maritime M. J. Labrousse qui est, par ses fonctions, en contact quotidien avec les armateurs de St-Pierre nous rappelle son prédecesseur, l'honorable M. Th. Aphato. Il est comme lui juste et bon. Mais, — ce qui ne gâte rien — il est plus causeur, plus accueillant et plus aimable.

Quoiqu'il ne dépouille qu'exceptionnellement sa tunique ou sa petite veste à trois galons, M. J. Labrousse n'est pas solennel. Il reconnaît, sans amertume, que les dieux s'en vont et, toujours, avec une agréable familiarité, il met son interlocuteur à l'aise. Il possède le talent rare de refuser une faveur sans mécontenter celui qui la sollicite et l'on ne sort jamais de son cabinet sans avoir ri quelque peu. Il n'est pas d'exemple qu'on en ait fait claquer la porte. Ce serait, du reste, je crois dangereux. Car ce front pâle cache en même temps qu'une puissante activité une énergie intense.

M. J. Labrousse siège au Conseil d'appel de la colonie. On assure qu'au civil il examine soigneusement les dossiers et qu'au correctionnel il est très porté à l'indulgence. C'est un magistrat consciencieux.

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Ainsi des hommes. M. J. Labrousse n'a que trente six ans et il est déjà un homme heureux.

(à suivre).

Le Patriote donnera prochainement les portraits de MM. Yon, Bourget, Durieux, Rouvel et Pascalis.



BULLETIN COMMERCIAL.

Les dernières goëlettes attendues sont rentrées avec fort peu de poisson; les lots, pour la plus grande partie ne dépassaient pas cent cinquante quintaux. Les transports se chargent bien lentement en raison du nombre de goëlettes qu'il faut pour compléter le moindre d'entre eux.

Les prix cette semaine on été de 21 à 21,50 sans beaucoup de variation, chacun voulant terminer le chargement qu'il a commencé. En effet, passé cette semaine il s'écoulera bien près d'un mois avant que nous n'ayons de nouveaux arrivages des bancs et nous serons au capelan.

Par suite de la saison rigoureuse, que nous venons de traverser, il est fort probable que le capelan fera un peu tard son apparition sur nos côtes, qui sont à peine dégagées des glaces hivernales. Il n'y a que de cette semaine que Sydney a pu communiquer avec nous. Tôt ou tard, souhaitons que le capelan soit abondant sur nos côtes et qu'il fasse la nique au Bait-Bill déconfit

?

Dans la première quinzaine d'avril, le capitaine de l'*Hippolyte Marie* appartenant à la maison Lecharpentier, se voyait confisquer par la Douane quarante quatre barriques de cidre non portés sur son manifeste. Quelques jours après la saisie un projet de transaction intervenait et le Directeur de l'Intérieur p. i. donnait main levée. Puis, par un brusque revirement, le Parquet a commencé des poursuites qui ont abouti jeudi dernier à un arrêt correctionnel condamnant le capitaine en 50 francs d'amende et ordonnant la *confiscation des quarante quatre barriques de cidres saisies*.

Un dilemme se pose :

Ou bien le Directeur de l'Intérieur p. i. avait, en donnant main-levée alors que le Conseil privé n'avait pas encore statué, préjugé de la décision des chefs d'Administration ses collègues et il a été désavoué par le dit Conseil privé lorsqu'il a présenté à cette assemblée son projet de transaction, — ce qui nous rejouit considérablement;

Ou bien le Parquet est en désaccord avec le Conseil privé, ce qui nous étonnerait fort.

A nos lecteurs de conclure.

FRENCH SHORE BAIE SAINT-GEORGES.

Cette année, grâce aux courtes traversées des navires à passagers, le deuxième départ des goëlettes pour les bancs a très bien coïncidé avec l'apparition du hareng

à la Baie Saint-Georges.

Beaucoup de nos goëlettes locales se sont dirigées sans hésitation vers le French Shore avec la certitude d'y trouver de la boëtte et la satisfaction d'exercer nos droits séculaires sur cette partie de la côte terre-neuvienne restée française de par les traités et malgré les récriminations du Parlement de Newfoundland.

L'abondance du poisson a été amplement suffisante : les plus pressés se sont décidés à acheter aux habitants du pays ; ceux voulant exercer nos droits dans leur plénitude ont attendu quelques jours et se sont boëttés eux-mêmes en deux ou trois jours.

Que va dire maître J. B. Fox de ce résultat ? C'est là le moindre de nos soucis et nous n'avons cure que d'une chose : C'est de faire voir à nos jaloux voisins que nous avons tout en mains pour nous passer d'eux quand la situation l'exige. Nous avons péché, nous péchons et nous pécherons malgré leur irrédentisme et leurs entraves.

Plus que jamais nous devons par tous les moyens revendiquer la consécration pleine et entière de nos droits sur le French shore ; et ce serait une insigne faiblesse que d'abandonner la partie sous prétexte de difficultés insurmontables. Le French shore est indispensable aux pêcheries françaises, nos ancêtres l'avaient ainsi jugé ; à nous d'être assez sages pour ne pas compromettre l'avenir par des concessions pusillanimes.

TRIBUNAL MARITIME COMMERCIAL.

Les marins dénommés ci-après ont été condamnés pour désertion :

1^o Vallon, Désiré, inscrit à Saint-Malo, matelot du sloop *Américain* à un mois de prison;

2^o Lucas, Auguste-François-Julien, inscrit à Cancale, matelot de la goëlette *Ida E.*, à 3 mois de prison;

3^o Le Marec, Yves-Marie, inscrit à Tréguier, matelot de la goëlette *Madeleine*, à six jours de prison et une campagne d'un an à 2/3 de solde sur un bâtiment de l'Etat.

TRESOR COLONIAL.

M. Gasson Bugeaud d'Isly, Trésorier-payeur, arrivé dans la colonie le 16 mai, a pris le service de la Trésorerie le 19 du courant.

LE LACLOCHETERIE.

Le croiseur de 1^{re} classe le *Laclocheterie*, commandé par M. Léopold Fournier, capitaine de vaisseau, a mouillé sur notre rade le 18 du courant, venant de Lorient.

SOCIÉTÉ MUSICALE.

PROGRAMME

du Dimanche 24 mai 1891, à 3 heures 1/2 du soir.

Quai de la Roncière

Le Lillois (allegro militaire)	Leroux.
Schottisch	Violette.
Chilpéric (valse)	Hervé.
Le sommeil de Diane	Bleger.
Les Forgerons (polka)	Bleger.
La Mascotte (quadrille)	Audran.

Le Chef de musique,
C.-V. LIORAT.

NÉCROLOGIE.

Mercredi soir s'éteignait dans sa soixante-dix-huitième année Mère Marie Joseph, supérieure principale des sœurs de Saint-Joseph de Cluny dans cette colonie, après cinquante trois ans de services loin de la Mère-Patrie.

Sœur Marie Joseph était une femme d'élite à la physionomie intelligente et douce, ayant en elle toute les aptitudes de la grande dame et les connaissances voulues pour mener à bien la mission la plus délicate. Son long séjour dans notre colonie l'avait rendue familière aux plus anciennes familles, qui trouvaient en elle une bonne conseillère quand elles étaient aux prises avec les difficultés de la vie.

Son bon cœur débordant de soulagement à apporter aux malheureux ne faisait défaut à personne: pauvres et riches étaient les égaux de son affection toute maternelle.

C'est donc un grand vide que laisse Mère Marie Joseph avec une lourde succession à recueillir pour la direction des différents établissements qui ont été sa création. Espérons que son œuvre ne périra pas, qu'au contraire elle ne fera que rajeunir de ses exemples.

Ses obsèques ont eu lieu ce matin 23 à l'église paroissiale, la plus grande partie de la population, les notabilités en tête, avait tenu à rendre ce dernier témoignage à celle qui avait vu paraître et disparaître tant de générations.

La cérémonie religieuse a été dite avec toute la solennité que comportait la circonstance ; l'oraison funèbre prononcée par le R. Père Frecenon a tenu l'auditoire sous l'émotion de la perte douloureuse que Saint-Pierre venait d'éprouver.

Un cimetière M. le docteur Pascalis, chef du service de santé, dans un langage élevé a retracé les bontés et les services que cette brave Mère avait rendus à la science et à l'humanité.

Nous joignons nos témoignages de condoléance à ceux si éloquemment exprimés par des personnes plus autorisées que nous.

Propriétaire-Gérant, A. Lemoine.



ANNONCES.

BANQUE
des Iles
SAINT-PIERRE & MIQUELON
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de fr. 500,000.

Dans sa séance du 21 mai 1891, le Conseil d'administration de la Banque a fixé au mercredi, 10 juin prochain, la réunion de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

En conséquence les actionnaires sont convoqués en assemblée générale aux termes de l'article 29 des statuts, pour le mercredi 10 juin, à deux heures de relevée, au siège de la Société, rue Nielly, à l'effet

1^o D'entendre la lecture du compte rendu par le Conseil d'administration et le rapport du Commissaire de la Banque sur les opérations de la Société pendant l'exercice 1890 et d'approuver, s'il y a lieu, les comptes et fixer le chiffre du dividende;

2^o De procéder à la nomination des membres du Conseil d'administration et d'un commissaire;

3^o D'autoriser le Conseil d'administration de la Banque à faire l'appel du troisième quart du capital.

Aux termes des articles 30 et 31 des statuts, tout titulaire de 4 actions est de droit membre de l'Assemblée générale.

Nul ne peut être porteur de pouvoirs d'actionnaire s'il n'est lui-même membre de l'Assemblée générale; la forme des pouvoirs est déterminée par le Conseil d'administration.

L'administrateur délégué,
J. DEVILLE.

A VENDRE
présentement
CHARBON de SYDNEY provenant
de la MITCHELL (Mine)
meilleure qualité que celui de la
VIEILLE (Mine).

ALBERT DAUPHIN,
Commissionnaire.

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ

Une belle maison à un étage comprenant huit appartements, avec cave et jardin, située au coin des rues Fayolle et Bruslé.

S'adresser à M. MOUSSARD.

JOHN L. STEARNS,

Directeur Général de

LA MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY DE NEW-YORK,

A l'honneur d'informer les habitants de la colonie qu'il va résider à Saint-Pierre pendant quelques semaines et qu'il sollicite leur confiance. Il leur adresse ses propositions et passera toutes polices sur la vie et tous contrats de placement, suivant les règlements de la compagnie qu'il dirige.

Il est hors de conteste que la « Mutual Life Insurance Company » de New-York occupe parmi les Compagnies d'assurances du monde entier la place la plus importante. Elle possède un capital de

SEPT CENT MILLIONS DE FRANCS

et la plupart des négociants et armateurs de St-Pierre sont ses clients.

Depuis qu'elle traite avec les îles Saint-Pierre et Miquelon, un seul décès s'est produit parmi ses assurés et par suite il ne lui a été présenté qu'une seule réclamation. C'est celle qui a eu lieu à l'occasion de la mort de M. James Davis, de son vivant employé de la Compagnie Française du Télégraphe. Les fonds ont été immédiatement versés aux ayants droit dès que les pièces ont été régularisées. C'est toujours ainsi qu'opère la « Mutual Life Insurance Company » et c'est dans ces conditions qu'elle se recommande aux habitants de la colonie avec l'espérance que son appel sera écouté.

LA MUTUELLE A COMMENCÉ SES OPÉRATIONS EN 1845.

Elle est la plus vieille Compagnie des États-Unis et la plus grande de l'univers.

Elle est purement mutuelle, n'ayant pas de capital social; tous les bénéfices sont payés aux porteurs de polices, et la somme totale des accumulations et de l'excédent leur appartient exclusivement. Jusqu'au 31 décembre 1889, elle a payé à ses porteurs de Polices dans l'espace de quarante-sept ans l'énorme somme de 287,681,947,12 dollars ce qui fait le **Double du Montant qu'a payé jusqu'ici aucune autre Compagnie d'Assurances sur la Vie**. Dans ce même espace de temps elle a augmenté son actif de 140,000,000, dollars et cette somme est destinée au paiement des réclamations et des dividendes à échoir. Ses porteurs de polices ont déjà touché, sous formes de dividendes en argent, 81,062,975,36 dollars et elle a encore en mains un excédent indivis de 9,443,954,62 payable à la période de distribution mentionnée dans les contrats de ses assurés. Y compris l'excédent actuel elle a réalisé en bénéfices pour les porteurs de polices 90,506,929,98 sur les polices qui ont droit aux dividendes, soit presque le double du surplus de toute autre compagnie.

Sur les polices de Vie ordinaires les dividendes de la « MUTUAL LIFE » ont été
de VINGT-CINQ A CINQUANTE POUR CENT
et au-delà plus élevés que ceux de l'*Equitable* ou de la *New-York Life*.

VENTE AU RABAIS

PAR SUITE DE CESSATION DE COMMERCE

CHEZ M^{me} V^e BENATRE,

ETOFFES—NOUVEAUTÉS—CHAUSURES—PARAPLUIES et OMBRELLES
COMESTIBLES — ARTICLES D'ÉPICERIE.

MARCHANDISES DIVERSES
A PRIX TRÈS-RÉDUITS.



MAISON
CHARLES E. CROOK,
SYDNEY

ALBERT DAUPHIN,

Représentant à SAINT-PIERRE

À l'honneur d'informer le public qu'il peut, sur commande, faire venir promptement tous les articles ci-dessous désignés. Il donnera tous renseignements et indiquera toutes conditions.

Il tient à la disposition du public des spécimens en tous genres,

Savoir :

OUVRAGES EN MARBRE
pour

PIERRES TOMBALES

de toutes sortes et de toutes dimensions, avec inscriptions en lettres dorées ou autres couleurs.

DESSUS de TABLES et TABLETTES
PLAQUES,

de toutes qualités et de toutes grandeurs.

GRANIT ROUGE ET GRIS

PIERRES DE TAILLES etc. ; etc. ;

Grilles en fer et en fonte pour entourages.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.